



TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

www.esce.fr

école supérieure du commerce extérieur

Diplôme visé Bac +5 - Grade de Master

Membre de la Conférence des Grandes Écoles

Rendez-vous sur le site dédié :
www.esce.fr/ta2012



**Choisissez
l'ESCE,
nos talents
vous choisiront
demain !**



L'ESCE EN CHIFFRES

- **1^{re} École de Commerce International** créée en 1968, à l'initiative du CFCE, devenu Ubifrance.
- **2 campus** : Paris et Lyon.
- **5 ans d'études** jusqu'au diplôme de **Grade de Master**.
- **7 filières métiers** : Commerce international et au choix, Marketing International / Finances Internationales / Supply Chain Management / Entrepreneuriat / Audit et Conseil / International People Management.
- **8 langues** enseignées.
- **17 accords** de double diplôme.
- **19 mois de stages** sur 5 années d'études.
- **24 %** d'étudiants internationaux.
- **133 universités étrangères partenaires**, échanges privilégiés avec nos partenaires stratégiques de Pékin, Nankin, Mexico et São Paulo.
- **150 apprentis** par an en 3^e et 4^e année.

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS A PERMIS DE :

DÉVELOPPER UN INCUBATEUR EN 2010

Un incubateur est une "structure d'appui à la création d'entreprise innovante. L'incubateur a pour objectif de transformer une idée innovante en entreprise performante".

2 créations d'entreprises



www.kyata.fr



www.yourchineseinstitute.com

SOUTENIR LA RECHERCHE

La Taxe d'Apprentissage est utilisée essentiellement pour développer notre effort en termes de recherche académique.



Enseignant
chercheur,
Entrepreneuriat



Enseignant
chercheur,
**Commerce
International**



Enseignant
chercheur,
Droit

CHOISIR L'ESCE, C'EST FAIRE LE CHOIX DE RELATIONS PÉRENNES

Le Département des Relations École-Entreprises répondra à vos besoins en vous proposant :

- 1 D'accompagner vos recrutements d'étudiants français et internationaux (stages, VIE, apprentissage).
- 2 D'accéder à des profils juniors et seniors, en partenariat avec l'association ESCE Alumni et le Pôle Carrières.
- 3 De confier vos problématiques entreprises à nos étudiants sous forme de « challenges ». Organisés en équipes, ils répondront à vos appels d'offres en fonction de votre cahier des charges.
- 4 De communiquer sur votre "marque employeur".
- 5 De participer aux manifestations organisées dans le cadre des Forums École-Entreprises et des présentations métiers.
- 6 D'accéder, en priorité, en tant que partenaires à des programmes de formation continue.



Pour tout renseignement sur nos partenariats, contactez :

Patricia HART

Directeur des Relations
École Entreprises

01 41 16 73 92

patricia.hart@esce.fr

COMMENT NOUS ALLOUER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Pour vous guider dans l'allocation de votre taxe d'apprentissage 2012, nous vous donnons rendez-vous sur notre site internet :

www.esce.fr/ta2012

Vous trouverez :

1. Un formulaire de promesse de versement en ligne, pour nous faire part de votre soutien, avant même d'entreprendre vos démarches avec un OCTA (Organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage)
2. Un calculateur Excel qui vous aidera, au moment de la répartition, à remplir facilement le bordereau destiné à votre OCTA.
3. Un formulaire "Je ne suis pas décideur, mais je me mobilise pour l'ESCE" qui vous permettra de nous orienter vers le bon interlocuteur dans nos démarches auprès des entreprises.



DATE LIMITE DE VERSEMENT : 29 FÉVRIER 2012

L'École Supérieure du Commerce Extérieur est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage, sur la masse salariale, au titre du Barème (Hors Quota), sur la partie C (cadres supérieurs) et par cumul sur la partie B (cadres moyens).

Pour effectuer votre versement à l'ESCE, vous devez solliciter un organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) et lui indiquer votre répartition en faveur de l'ESCE.

Ici, votre **masse salariale** de l'année 2011

Base brute sécurité sociale :
Par exemple : 5 000 000 €

x 0.005

Le montant annuel de la **Taxe d'Apprentissage** que vous devrez payer avant le 29 février 2012
 $5\,000\,000 \times 0,005 = 25\,000$ Selon notre exemple, votre TA 2012 sera de 25 000 €

Vous devez vous rapprocher d'un **Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)**

x 0.52

QUOTA

L'ESCE n'est pas habilitée à la percevoir
Par exemple : 13 000 €

x 0.48

Partie Barème (Hors Quota) Par exemple : 12 000 €

En cumul

En priorité !

x 0.3

CFA

Par exemple : 3 900 €



x 0.22

Trésor Public

Par exemple : 2 860 €



x 0.4

Cat. A : Employés

Par exemple : 4 800 €



x 0.4

Cat. B : Cadres Moyens

Par exemple : 4 800 €

+

x 0.2

Cat. C : Cadres Sup.

Par exemple : 2 400 €

Versement final



ATTENTION !!

Sur le bordereau de l'OCTA, bien mentionner le nom et l'adresse de l'ESCE comme suit :

ESCE - École Supérieure du Commerce Extérieur
12 avenue Léonard de Vinci - PULV - 92400 Courbevoie

ASSURER LA TRAÇABILITÉ DE VOTRE VERSEMENT

Pour éviter toute erreur d'affectation de votre taxe, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre versement par mail, par fax ou à l'aide du formulaire de "Promesse de versement" en ligne, **disponible sur le site : www.esce.fr/ta2012**

CONTACTS
TA 2012



Patricia HART
Directeur des Relations
École Entreprises
Tél. 01 41 16 73 92
Fax : 01 41 16 73 93
patricia.hart@esce.fr

ou



Joseph ROLLAND
Chargé de Mission
Taxe d'Apprentissage
Tél. 01 41 16 73 19
Fax : 01 41 16 73 93
joseph.rolland@esce.fr